FONDATION UPJV - AIDE AUX PROJETS

La Fondation de l'Université de Picardie Jules Verne soutient les initiatives portées par les étudiants de tout niveau inscrits à l'UPJV. Elle finance une partie de la mise en œuvre d'un projet, dans la limite de 5 000 € par projet.

Le bénéficiaire de la dotation doit justifier l'utilisation des fonds alloués.

Les axes thématiques retenus sont :

Vie étudiante et ouverture des étudiants à la citoyenneté

L'entrepreneuriat au service de l'innovation, visant la création d'activité, l'insertion professionnelle des étudiants et le développement économique du territoire

Le développement de projets internationaux

La Langue française dans tous ses états

Le dépôt de candidature s'effectue généralement de juillet à fin octobre. Le projet doit se dérouler sur une durée d'un an, avec la possibilité d'un renouvellement une fois.

Le versement de la dotation financière s'effectue en trois étapes :

50 % du montant à l'engagement du projet, après signature d'un accord tripartite entre le porteur, l'association soutenant le projet et la Fondation UPJV ;

25 % en cours de projet, sur présentation d'un bilan d'étape et d'un bilan financier à mi-parcours ;

Le solde après transmission d'un rapport final d'exécution et d'un bilan financier accompagné des pièces justificatives.

Le règlement prévoit deux sessions par an (un semestre impair, un semestre pair). Date limite de dépôt pour le semestre impair : 31 octobre 2025, à 23h55

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter :
http://appelaprojetsfondation@u-picardie.fr

https://www.u-picardie.fr/espace/fondation/appels-a-projets/

Fondation de l'Université de Picardie Jules Verne:
1 Chemin du Thil
1er étage du Bâtiment Présidence - Pôle Campus Sud
80025 - Amiens Cedex 1
https://www.u-picardie.fr/espace/fondation/presentation/